



Saint-Germain de la Grange

BULLETIN MUNICIPAL

EDITORIAL



Sommaire

Page 2	La biodiversité
Page 3	Affaires scolaires
Page 4	Travaux Informations Générales
Page 5	Informations Générales
Page 6	Information S.N.C.F.
Page 7	Animations
Page 8	Un peu d'histoire Etat Civil Horaires Mairie

Directeur de la Publication

Bertrand HAUET

Réalisation : Commission Communication

1, rue de la Mairie

78640 SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. 01 34 91 02 10 fax : 01 34 89 26 26

Courriel

mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins



L'hiver s'achève, et cette année encore il s'est montré fort sympathique sous l'aspect météorologique, puisque qu'une seule fois nos routes ont été recouvertes de neige ces dernières semaines. De plus ce ne fut pas pour bien longtemps, à notre plus grande satisfaction !

Nous devrions nous réjouir de l'arrivée du printemps, mais l'actualité des attentats, sur notre sol, ou celui de nos voisins, nous rattrape régulièrement, nous laisse sans voix, et désarmés face à ces actes aveugles.

Il est alors difficile de parler ensuite de nos difficultés et satisfactions quotidiennes, qui néanmoins rythment notre action au service de la collectivité :

- Nous sommes en pleine préparation des budgets, communaux et intercommunaux,
- Les travaux se poursuivent pour finaliser notre géothermie et terminer les aménagements aux abords de la Mairie,
- La commission pour l'élaboration du PLU, poursuit son travail, en rentrant désormais dans la déclinaison des objectifs,
- Les dossiers des marchés pour les travaux de voirie de l'année 2016 sont en cours de rédaction pour un démarrage durant l'été,
- Les travaux de la nouvelle station d'épuration se poursuivent avec toujours l'objectif de passer de l'ancienne installation vers la nouvelle, sans rupture, dès cet été également,
- Etc...

Ce sont des dossiers passionnants, malheureusement entrecoupés de perturbations moins réjouissantes : le législateur qui ne cesse de nous imposer toujours de nouvelles contraintes pour la gestion de notre commune, ou bien le constat, en arrivant le matin de dégradations de plus en plus fréquentes sur le domaine public. Incivilités, malveillance ?, le résultat se fait douloureusement sentir pour l'argent public et la tranquillité de nos habitants. La toute dernière dégradation en date, la destruction des bornes piétonnes d'éclairage sur la place de la Mairie, vient d'être chiffrée à près de 8000 €.

En attendant que nous trouvions les solutions les plus appropriées pour combattre ces désagréments, je vous souhaite à toutes et à tous de profiter, à Saint-Germain de la Grange, de ce joli printemps qui arrive.

Bertrand HAUET

Maire

Vice-Président de Cœur d'Yvelines

Le printemps arrive et voici quelques conseils pour aménager votre jardin de façon accueillante

Encourager la diversité biologique c'est favoriser la vie de nombreuses espèces animales qui sont souvent les alliées du jardinier. Pour cela, variez les milieux de votre jardin. Il aura un aspect plus naturel et ce « laisser-aller » fera la joie des petits animaux auxiliaires et insectes utiles qui participent à la lutte biologique.

Pourquoi favoriser la diversité ?

Vous contribuez ainsi à recréer un équilibre biologique, votre jardin devient plus vivant. La diversité des végétaux évite la propagation des parasites et des maladies.

Les oiseaux qui égayent nos jardins par leurs chants, sont aussi des chasseurs actifs d'insectes nuisibles, de larves, de limaces et pour certains de petits rongeurs. Les lézards luttent contre les acariens (araignées rouges et jaunes) et les pucerons. Le hérisson est très friand de limaces, escargots, nématodes ou autres larves d'insectes ... Ce sont les prédateurs naturels des ravageurs du jardin.

Comment accueillir la faune ?

Il suffit de recréer des écosystèmes inspirés des habitats naturels (haies, mares ...) et d'aménager des « cachettes » qui serviront de refuge.

- Aménagez un plan d'eau : même petit, vous accueillerez rapidement toute une faune utile et joyeuse (libellules, grenouilles, salamandres, oiseaux) qui s'y baigne, boit, niche et s'y nourrit.
- Laissez-la s'y installer d'elle-même.
- Mettez en place des « habitats naturels » : tas de bois, souche d'arbres, petits fagots et tiges creuses ou de rameaux épineux sont le gîte idéal pour les petits animaux et insectes pollinisateurs, fécondation des fleurs.
- Murets de pierres sèches, tas de vieilles pierres, briques, tuiles suffisent pour accueillir moult insectes qui aiment ces endroits chauds et secs.
- Laissez des zones non tondues ou un massif de plantes sauvages livré à lui-même, de nombreux insectes viendront s'y installer !.
- Nourrissez et abritez les oiseaux en hiver. Placez des abris suspendus et des graines contre les murs ou dans les arbres, hors de portée des chats et des chiens.

ATTENTION : Ne prolongez pas le nourrissage des oiseaux au printemps et ne les empoisonnez pas en été en employant des pesticides.

Pour un bon nombre de personnes, une belle nature est une nature cultivée, maîtrisée et ordonnée. Tondre le gazon régulièrement et à ras, couper les mauvaises herbes qui poussent dans la gazon, planter des haies d'une seule espèce souvent exotique taillées au carré ... ne permet malheureusement pas à la vie de s'y installer et de s'y développer.

En proposant une mosaïque de milieux, vous permettrez à de nombreuses espèces de trouver leur place. Plus la variété des éléments qui composent votre jardin sera grande, plus le nombre d'espèces végétales sera important.



SCOLAIRE

FETE DE LA CAISSE DES ECOLES

Le 7 novembre, enfants et parents étaient invités à se déguiser pour venir danser à la fête de la Caisse des Ecoles. De nombreux vampires, sorcières, diables, momies, médecin fous ainsi qu'un effrayant croque-mitaine (ceux qui l'auront reconnu hésiteront peut-être à lui confier leur enfant !!) ont répondu à l'appel

Lors de la soirée et suite à la journée de sensibilisation à la sécurité routière organisée comme chaque année pour les élèves de CM2, les vainqueurs du concours 2014-2015, Maïlys Vanhoutte et Léo Demarcq, ont reçu des livres pour les récompenser de leurs excellents résultats. Bravo à eux ! (*Ne vous fiez pas aux apparences, ce concours est totalement indépendant !*)

Merci à tous pour votre participation et votre enthousiasme. **Rendez-vous à la soirée loto reportée au vendredi 8 avril**



FETE DE NOEL A LA MATERNELLE

Le 12 décembre, les travaux des enfants de maternelle étaient exposés dans l'école. Parents et enfants ont donc pu admirer les différentes mises en scènes de leurs oeuvres, dans une ambiance joyeuse.

Le 14 décembre, les enfants ont partagé un goûter de Noël offert par la Caisse des Ecoles.

Rendez-vous le samedi 9 avril pour le défilé du carnaval qui se déroulera de 10h à 11h sur le parking de la Mairie.



INCIVILITES AUX ABORDS DES ECOLES

Sur un registre moins festif, de trop nombreuses incivilités et infractions au code de la route sont régulièrement constatées aux abords des écoles :

- Alors qu'il s'apprête à faire traverser les enfants de maternelle, le personnel communal se fait « bousculer » par des automobilistes pressés.
- Des véhicules sont régulièrement stationnés sur le trottoir obligeant les enfants à circuler sur la chaussée.
- Des automobilistes roulent à vive allure dans les rues de la Mairie et de Plaisir malgré la limitation à 20 km/heure qui, rappelons-le, signifie que sur cette zone les piétons sont prioritaires.
- Des jeunes montent sur le nouvel abribus et le muret qui se situe derrière, voire y consomment de l'alcool en laissant des bouteilles vides dans l'enceinte de l'école...

Ces comportements dangereux et irresponsables sont l'affaire de tous. Merci de votre vigilance.

Inscriptions à l'école maternelle : Pensez à inscrire vos enfants nés en 2013 avant le 30 avril en Mairie.

Corinne DESAUW Maire Adjoint aux Affaires Scolaires

TRAVAUX



La rue de la Mairie terminée et l'abribus accueillant les enfants allant au collège ou au lycée



Les travaux des nouveaux locaux des services techniques sont bien avancés et devraient être terminés fin mars 2016

INFORMATIONS GENERALES

FERMETURE DE LA TRESORERIE DE NEAUPHLE LE CHATEAU

La trésorerie de Neauphle-le-Château est fermée depuis le 1^{er} janvier 2016.

Cette décision s'inscrit dans un processus de modernisation.

Le recouvrement des impôts des particuliers (impôt sur le revenu, impôts locaux) est transféré au service des impôts de Plaisir au 17, rue des Frères Lumière.

Les contribuables bénéficient déjà d'une offre très performante sur le site impots.gouv.fr pour consulter leur situation fiscale.

Le service financier et comptable est transféré à la trésorerie de Montfort-l'Amaury au 1, rue des Combattants.

LE 5 AVRIL PASSAGE A LA TELEVISION HAUTE DEFINITION

Passé cette date vous ne pourrez plus recevoir la télévision avec une antenne râteau.

Un simple test existe pour vérifier que votre téléviseur est compatible TNT :

Allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes en haut à gauche de l'écran. Si tel est le cas votre téléviseur est prêt pour le 5 avril, sinon vous devrez acheter un adaptateur.

Une aide de 25 € pour l'achat de cet équipement peut être obtenue pour les personnes ne payant pas la redevance télévision.

Pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 % une aide gratuite en partenariat avec la Poste peut être obtenue.

Pour en bénéficier appeler : 0970 818 818

INFORMATIONS GENERALES



RECENSEMENT

Concerne les jeunes gens nés en 2000

Pensez à vous faire recenser à 16 ans, après la date de votre anniversaire : l'attestation de recensement est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire et passer le code.

L'épreuve de conduite ne pourra s'effectuer qu'après avoir passé la Journée Défense et Citoyenneté. Seule cette épreuve sera désormais exigée pour l'inscription aux examens et concours et non plus l'attestation de recensement.

Cette attestation doit être conservée très précieusement,

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous vous posez des questions sur l'orientation, la formation, l'emploi : la Mission Locale peut vous aider à trouver des solutions à votre situation.

La Mission Locale intervient pour vous aider à franchir les étapes de recherche d'emploi, de formation.

**Mission Locale de Plaisir : 1416, Boulevard Léon Blum
78370 PLAISIR Tél. 01 30 79 66 30**

CRECHE DES PETITS CHAPERONS ROUGES Nouvelle procédure de pré-inscription

Se connecter sur www.chaperonsetcompagnie.fr
Allez à la rubrique « vous êtes parents »
Cliquez sur « Pré-inscrivez-vous »
Cliquez sur oui
Créez votre compte personnel
Saisissez votre code employeur
Remplissez le formulaire de pré-inscription
En cas de besoin : contacter le 01 41 40 81 79
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Email : familles@lpcr.fr

Civisme (Rappel)

Les arbres et autres végétations dépassant sur la voie publique ne doivent pas gêner la libre circulation des piétons, voitures, transports en commun ou camions, l'éclairage public, la signalisation routière ou les divers réseaux aériens. Veillez à tailler la végétation débordante dans de bonnes conditions de sécurité. Votre responsabilité est engagée.

BRUITS DE VOISINAGE (Rappel)

Le printemps revenant, nous vous rappelons que vous devez prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant des activités et de vos modes de vie (fêtes nocturnes, volume excessif de la musique, pratique d'un instrument de musique, utilisations d'appareils divers).

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une nuisance sonore pour le voisinage en raison de leur intensité (tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ...) sont limités.

Les horaires tolérés sont les suivants :
Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h
Le dimanche de 10h à 12h

Article R 1334-31 du code de la Santé publique :
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé. »



INFORMATION IMPORTANTE

TRAVAUX DE MODERNISATION DU RESEAU S.N.C.F. AXE PLAISIR GRIGNON - DREUX

SNCF Réseau a engagé pour 2016 un programme « Fiabilité » avec comme objectif le renforcement de la maintenance en Île-de-France.

Ainsi, du 02 mai au 30 octobre 2016, entre les gares de Plaisir-Grignon et Dreux (55 km) vont se dérouler des travaux de renouvellement complet (ballast, rails, traverses, attaches) des voies dans les deux sens.

Les travaux seront effectués en 3 phases : travaux préparatoires du 2 mai au 30 juin, travaux principaux du 4 juillet au 31 août et les finitions du 1er septembre au 30 octobre. Ils occasionneront une interruption totale des circulations entre Plaisir et Dreux (ou entre Montfort-l'Amaury, Méré et Dreux) dans les deux sens de circulation à partir de 20h30, 21h30 et 22h30 suivant les phases. Des bus de substitution seront mis en place entre ces gares pour certaines de ces phases.

Pour ce chantier particulier, SNCF Réseau utilise un train usine très performant et innovant (sa progression est de 800 à 1000m par période de travail journalière en phase opérationnelle. Ce train, appelé « suite rapide » permet de remplacer plus rapidement l'ensemble des constituants de la voie au fur et à mesure de son avancement. Il a l'avantage de limiter les perturbations sur les voies contiguës.

Les nuisances engendrées sont de deux sortes :

- C'est un chantier bruyant.
- Certains passages à niveau seront fermés en fonction de la progression du chantier.

Les incidences sur les passages à niveau situés sur la commune de Saint-germain de la Grange seront :

Passage à niveau N°8, sur la route communale de Beynes à Neauphle :

- Du 20 juin au 2 juillet 2016 ; fermeture routière et piétonne 24h/24. Circulations impossibles.
- Du 25 août au 10 septembre ; fermeture routière et piétonne la nuit de 18h à 8h. Circulation possible de jour.

Passage à niveau N° 7, chemin de Neauphle à Thiverval :

- Du 30 août au 16 septembre 2016 ; fermeture routière et piétonne 24h/24. Circulations impossibles.
- Des déviations seront naturellement mises en place par la SNCF.

De plus amples informations sur les horaires de circulation des trains ou des bus de substitution seront à la disposition des voyageurs dans les différentes gares du parcours ainsi que sur les réseaux sociaux.

ANIMATIONS

CLUB DE L'AGE D'OR



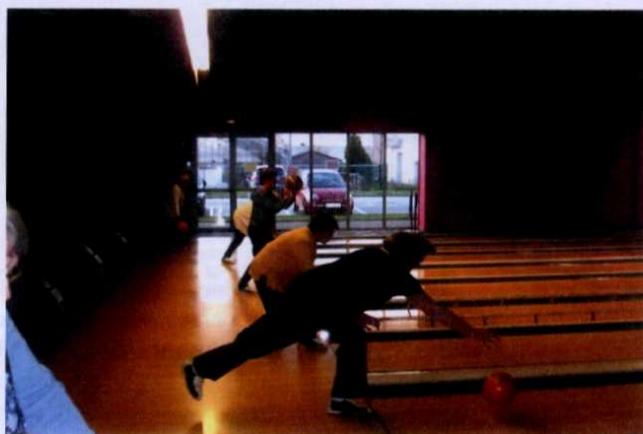
Visite du centre d'entraînement de Grosbois le 28 octobre 2015



Visite de la Cathédrale de Chartres le 10 décembre 2015



Et enfin le réveillon du 31 décembre !



Un après-midi au bowling le 14 janvier 2016

PROCHAINES SORTIES

7 Avril 2016 : Comédie musicale « cats »

12 au 19 mai 2016 : Voyage dans les capitales baltes

26 mai 2016 : Giverny, musée des impressionnistes et son jardin

18 juin 2016 : Provins visite de la ville et ripaille médiévale

Du 6 au 12 octobre 2016 : Séville et ses alentours

Réunions à Saint-Germain de la Grange tous les mercredis de 14h30 à 18h du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016

Réunions à Marcq le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 17h00.

Pour tous renseignements

Contacteur : Annick LENORMAND 06 87 11 02 66

Isabel BONILLA 01 34 89 99 37

Jacques DELEPOULLE 01 34 89 59 03

A.F.A.C.

Calendrier des manifestations pour l'année 2016

- *Exposition Peintures – Sculptures pour les habitants de Saint-Germain de la Grange et des alentours (voir flyer distribué récemment)*
Les 28 et 29 mai.
- *Journée Sportive le dimanche 26 juin.*
- *Vide Greniers le dimanche 11 septembre.*
- *Soirée Beaujolais le vendredi 18 novembre.*

UN PEU D'HISTOIRE

La céramique sigillée

Au lieu-dit le « Petit-Saint-Germain », une fosse dépotoir, contenant de la sigillée et de la céramique commune, a été vue par un archéologue, en 1964, lors du creusement d'une tranchée de gazoduc.

La céramique sigillée est une céramique fine destinée au service de table dans l'Antiquité romaine. Elle se caractérise par un vernis rouge grésé cuit en atmosphère oxydante, plus ou moins clair et par des décors en relief, moulés, imprimés ou rapportés. Certaines pièces portent des estampilles d'où elle tire son nom, sigillée venant de « sigillum », le sceau. Cette céramique est très en vogue dès le II^{ème} siècle avant J.C. dans le proche orient hellénistique.

L'introduction de la production en Gaule a eu lieu par la suite, surtout à l'époque des mérovingiens. Ce type de poterie rencontra un très grand succès dans le monde méditerranéen à partir du règne d'Auguste. C'est en Italie que la production de sigillée apparaît au 1^{er} siècle avant JC à Arezzo. D'abord des céramiques à vernis noir (campanienne). Le déplacement initial de potiers italiens a entraîné une très importante production par des potiers gaulois, une des premières productions à Lyon, qui était une succursale de la production de potiers d'Arezzo.

Les décors étaient obtenus de plusieurs façons :

(a) L'usage d'un moule combiné avec l'usage d'un tour permettait une fabrication en de très nombreux exemplaires. Avec le tour le potier montait son vase en plaquant l'argile contre les parois du moule. A l'intérieur de ce dernier le potier avait disposé des motifs en creux gravés avec des poinçons : ils apparaissaient donc en relief sur le vase. Après séchage le pied était rajouté et le vase entier pouvait partir à la cuisson en compagnie de très nombreux autres exemplaires quasiment identiques.

(b) La barbotine, une argile très fluide, permettait de coller des ornements sur un vase lisse monté au tour. Ainsi on pouvait coller des reliefs préfabriqués en remplissant d'argile des poinçons creux, on obtenait ainsi de forts reliefs : personnages, animaux.

(c) L'usage de gouges, roulettes et molettes, surtout à l'époque tardive, permettait des incisions et des décors d'apparence végétale.

(d) La signature du potier était imprimée par un poinçon sur le fond du vase, à l'intérieur.



Isabel Bonilla membre de l'Age d'Or et habitante de Saint-Germain de la Grange

ETAT CIVIL

Naissances

Lou PUYGUIRAUD le 26 décembre 2015
Nolan RAMOS DA SILVA le 6 janvier 2016

Décès

Madame JANSSENS épouse DESMARCHELIER Agnès le
15 février 2016

Le club de l'Age d'Or est en deuil.. Notre Présidente d'honneur est partie rejoindre son mari. Tous les deux ont fait vivre ce petit club pendant de nombreuses années, avec beaucoup de dévouement et de gentillesse. Agnès était un rayon de soleil, toujours souriante et de bonne humeur. Son esprit vif et pétillant nous défiait lors de nos parties de scrabble le mercredi..



HORAIRES MAIRIE

Lundi – mercredi : 9h-12h et 13h30-17h30
Mardi : 9h-12h
Vendredi : 13h30-17h30

Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30
2 avril - 9 avril 2016
14 mai 2016
4 juin – 11 juin 2016
2 juillet 2016

Vendredis ouverture jusqu'à 20 h :
15 avril 2016
20 mai – 27 mai 2016
17 juin – 24 juin 2016

Végétaux : du mercredi 23 mars au mercredi 30 novembre 2016

Encombrants : mardi 13 septembre 2016

Journal consultable sur le site de la Mairie :
saint-germain-de-la-grange.net



Notre QR code